

En cette période d'installation d'une nouvelle équipe au ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Sgen-CFDT Poitou-Charentes s'associe aux nombreuses voix qui demandent la poursuite de l'oeuvre de Refondation de l'Ecole entamée par Vincent Peillon : il demande une mise en œuvre souple mais ferme des mesures déjà entérinées par la représentation nationale ou adoptées par les instances représentatives, notamment en ce qui concerne la réforme des métiers.

Car il reste beaucoup à faire, et le Sgen-CFDT Poitou-Charentes souhaite insister sur quelques points particulièrement importants :

- la **refonte de l'éducation prioritaire** n'est à ce jour pas à la hauteur de nos attentes, les critères de la future carte ne sont toujours pas ouverts à la discussion avec les organisations syndicales, et la question des établissements qui seraient amenés à sortir du dispositif doit être anticipée afin d'éviter les effets de rupture ;
- la **réforme des rythmes scolaires** n'est à nos yeux pas terminée, puisque les rythmes annuels et l'organisation pédagogique de la journée n'ont pas été traités ;
- la **place du numérique dans le système scolaire et universitaire**, son utilisation pédagogique comme ses usages par tous les personnels, doit évoluer et doit faire l'objet d'une formation initiale et continue de qualité, de moyens adaptés en équipement comme en maintenance, et d'un pilotage partagé entre usagers et institution ;
- la **formation et l'évaluation des personnels** doivent être transformées, elles sont pour l'heure bien souvent inadaptées aux besoins, fondées sur une conception pyramidale et individuelle alors qu'il est indispensable de favoriser le travail en équipe et les transferts de compétences.

Mais aucune de ces réformes ne sera possible si l'Etat n'assume pas ses responsabilités d'employeur et n'améliore pas les conditions de travail de ses agents, qu'ils soient titulaires ou contractuels. Le Sgen-CFDT Poitou-Charentes exige que :

- la **valeur du point d'indice soit enfin augmentée**, car il n'est plus supportable de rogner ainsi sur le pouvoir d'achat des personnels des services publics ;
- la **question de la souffrance au travail devienne un véritable sujet commun** et ne soit pas réduite à la gestion en urgence des situations les plus douloureuses.